

Séance du 06 décembre 2023

Délibération n° D2023-068

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, à vingt heures trente-deux minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2023.

Présents :	ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MIJYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian. Formant la majorité des membres en exercice
Procuration(s) :	CARRIERE Philippe (pouvoir à DELMAS Corinne)
Absent(s) excusé(s) :	CARNAC Alain, EGEA Frédéric, LOPEZ Emilie
Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	16
Vote(s) Pour :	14
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	2

Publiée le : 07/12/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 07/12/2023

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. GALTIER Samuel** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Budget EAU - ASSAINISSEMENT 2023 : Décision modificative n°01

Cette décision modificative est nécessaire pour prendre en compte les écritures comptables suite à :

- la renégociation du prêt à taux variable (Délibération D2023-034 du 13 juin 2023),
- la prise en compte des provisions pour créances douteuses de + 2 ans (Délibération D2023-067 du 06 décembre 2023),
- et enfin équilibrer le budget en section d'investissement (montant de 65 084.28 € imputé en dépenses au 238/23).

Virement et Augmentation de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à section investis.	12 201.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	12 201.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		500.00 €		
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		11 701.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		11 701.00 €		
Total	12 201.00 €	12 201.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 166 : Refinancement de dette		5 231.71 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		5 231.71 €		
D 166 : Refinancement de dette		79 268.11 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		79 268.11 €		
D 2031 : Frais d'études		1 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 000.00 €		
D 238 : Avances commandes immo. corpo.		65 084.28 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		65 084.28 €		
R 021 : Virement section exploitation			12 201.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			12 201.00 €	
R 166 : Refinancement de dette				84 499.82 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				84 499.82 €
Total		150 584.10 €	12 201.00 €	84 499.82 €
Total Général		150 584.10 €		72 298.82 €

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstentions (M. GAUFFRE, M. BEAUMONT)

ADOPTE, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 06 décembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Eau-Assainissement 2023 : Décision modificative n°01

.....
Date de décision: 06/12/2023

Date de réception de l'accusé 08/12/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231206_068

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20231206-20231206_068-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400036-012038-DM1-2023-08122023.xml (99_BU-012-211202254-20231206-20231206_068-BF-1-1_1.xml)

Annexe : D2023-068_DELIB-Budget EAU ASST-DM1.pdf (70_DE-012-211202254-20231206-20231206_068-BF-1-1_2.pdf)

D2023-068-DELIB_Budget EAU ASST-DM1